

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire - M. MILLET R.- FOURNIER C. – M. LEVEQUE - Mme COTTEAU B., Adjointes – BOITTIN R. - CHOYER C - CONEUF R. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. - GUIHÉRY S. - JUGUET S.- LOUVEAU S - POIRIER J. – QUENTIN B. ROUSSEAU JJ -
- formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : CHAUSSIS K. - CRONIER A - FOUQUÉ JC - PELLERIN D. - POUILLAIN S. -

Secrétaire de séance JUGUET S.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 07 novembre 2018, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET – 1^{ER} ADJOINT

• POINT TRAVAUX

- Place de la houssaie :

La pose des bancs réalisée par l'entreprise **Inox du bocage** a été faite ce jour. L'aménagement du transformateur est en cours. Pour rappel, il s'agit de la pose d'une reproduction d'une photo des années 1900 sur une face et de transfert de dessins proposés par Florence Martel.

Il est fait remarquer qu'il n'y a pas assez de place pour les passants et les poussettes sur le trottoir côté stationnement. La délimitation entre le trottoir et le stationnement n'est pas assez marquée. Il est préconisé de mettre un article dans le gorrion Infos pour rappeler que les usagers doivent respecter les places de stationnement sans empiéter sur les trottoirs.

- Rue du Maine :

Les travaux d'enfouissement des réseaux ainsi que la mise en place de l'éclairage public débuteront la 2^{ème} semaine de janvier. Le coût estimatif s'élève à 162 139 €.

• DIVERS

M. Roger MILLET rappelle au conseil que jusqu'à présent, toute demande de modification de bateau sur la voirie dans les lotissements était prise en charge par la commune. Suite à diverses demandes d'usagers, pour agrandissement et/ou modification du bateau sur le trottoir, il est proposé comme ce qui est fait sur plusieurs communes du territoire communautaire qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 ces demandes soient désormais à la charge financière du particulier.

Avis favorable. (15 voix pour, 1 abstention – M. René CONEUF)

II - ANIMATIONS CULTURELLES

• CINÉMA - TARIFS :

La commission a pris connaissance de la proposition de révision de la grille des tarifs de la régie cinéma, modifiant notamment les tarifs de « Théâtre au cinéma » et créant des tarifs de spots publicitaires qui seront diffusés avant les films.

Cette nouvelle grille de tarifs prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Sur avis favorable de la commission, il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la proposition de nouvelle grille des tarifs de la régie cinéma,
- De fixer les tarifs tels qu'ils sont détaillés en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Avis favorable.

• INFORMATIONS ET DIVERS :

Christine FOURNIER tient à remercier Laura, Sabrina et Natacha ainsi que tous les conseillers présents lors de la mise en lumière des rues de GORRON le 29 novembre dernier. Ce sont 21 petits lutins qui ont participé à de cette soirée.

III - JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

• INFORMATIONS ET DIVERS :

-Téléthon :

25 marcheurs ont participé à la randonnée organisée au profit du Téléthon le samedi 7 décembre. M. LEVEQUE tient à remercier tous les participants, marcheurs et conseillers d'avoir participé à ce projet.

-Parc de Loisirs de la Colmont :

M. LEVEQUE fait un bilan de la saison. 9977 entrées ont été comptabilisées avec un chiffre d'affaires de 53 440€ (contre 41 318€ en 2017). M. LEVEQUE tient à féliciter le personnel encadrant du parc.

-BPJEPS :

La cession BPJEPS de GORRON totalise 85% de réussite. Il est fait remarquer que cette cession n'est pas assez connue et qu'il serait souhaitable d'en faire la promotion.

-Boulodrome du Pavé :

L'ouverture officielle est prévue le 1^{er} janvier 2019. M. LEVEQUE propose une remise officielle des clés le samedi 22 décembre. À l'issue de cette remise un pot de l'amitié sera offert.

- BCM :

M. LEVEQUE annonce le retour de Clément DAVY, Pro à la FDJ, au club de GORRON. Cette annonce sera faite très prochainement dans la presse locale.

IV - AFFAIRES SOCIALES

• TÉLÉTHON 2018 :

Mme COTTEAU tient à remercier Béatrice QUENTIN, les membres du CCAS ainsi que les adjoints présents pour leur participation au Téléthon le dimanche 8 décembre. Remerciements également aux partenaires de cet événement (Réauté, Monbana, Super U...)

1770 € de dons ont été récoltés sur l'ensemble des animations (29 novembre, 7 et 8 décembre 2018)

VI - ADMINISTRATION GENERALE, ECONOMIE, PERSONNEL

- Effacement de dettes :

1. Par ordonnance en date du 24 novembre 2018, le Tribunal a prononcé l'effacement de dettes dont des produits locaux (cantine, garderie) pour un montant de 381.81 €.

L'effacement de dettes s'imposant à la collectivité, il est proposé au conseil de les valider.

Avis favorable à l'unanimité.

2. Par décision en date du 30 novembre 2018, la commission de surendettement des particuliers de Mayenne a prononcé l'effacement de dettes dont des produits locaux (loyers), pour un montant de 866.12 €.

L'effacement de dettes s'imposant à la collectivité, il est proposé au conseil de les valider.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Admission en non-valeur :**

Le trésorier sollicite l'admission en non-valeur de titres de recettes qu'il n'a pas pu recouvrer pour un montant de 77.70 € correspondant à des frais de cantine et garderie.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour admettre en non-valeur les titres ci-dessus mentionnés.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Décisions modificatives :**

• **BUDGET PRINCIPAL : D.M. 4 :**

Objet : intégration de frais d'études sur le Parc de Loisirs et autres charges de gestion courante

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6558 - Autres contributions obligatoires	+ 8 000.00 €
Dépenses : 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	- 8 000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2138-041 Autres constructions	+ 3 000.00 €
Recettes : 2031-041 Frais d'études	+ 3 000.00 €

Avis favorable à l'unanimité.

• **BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS : D.M. 1 :**

Objet : Paiement d'une facture de fourniture de bois décheté

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6068 - Autres matières et fournitures	+ 10 000.00 €
Recettes : 701 – Vente de produits finis	+ 10 000.00 €

Avis favorable à l'unanimité.

• **BUDGET LOT DES 4 EPINES : D.M. 1 :**

Objet : stock des parcelles de lotissement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 71355-042 Variation des stocks de terrains aménagés	+ 3 000.00 €
Recettes : 71355-042 Variation des stocks de terrains aménagés	+ 3 000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3555-040 Terrains aménagés	+ 3 000.00 €
Recettes : 3555-040 Terrains aménagés	+ 3 000.00 €

Avis favorable à l'unanimité.

• **BUDGET CINEMA : D.M. 2**

Objet : Salaires des projectionnistes et imputation du résultat de fonctionnement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6411- salaires	+ 10 000.00 €
Dépenses : 6135 – Locations mobilières	- 1 000.00 €
Recettes : 002 - Résultat d'exploitation reporté	+ 4 802.00 €
Recettes : 706 – Prestations de services	- 4 802.00 €

Avis favorable à l'unanimité.

• **BUDGET CINEMA – subvention d'équilibre :**

Il est proposé au conseil d'autoriser le versement, au titre de l'année 2018, du budget principal vers le budget du cinéma.

Sous réserve des dernières écritures de fin d'année, la subvention d'équilibre sera de l'ordre de 18 000.00 €.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Relais de Service au Public – convention commune/communauté de communes :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, les deux Maisons de Service au Public situées sur le territoire communautaire sont de compétence intercommunale.

Afin de régler les mises à disposition de personnel et les remboursements des rémunérations et des frais nécessaires au fonctionnement du service, il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de défraiement entre la communauté de communes du Bocage Mayennais et la commune de Gorron,
- D'autoriser le Maire à signer la convention.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Elections – commission de contrôle – désignation d'un membre du conseil municipal :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent.

Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Les commissions administratives telles qu'elles existaient jusqu'à aujourd'hui, deviennent des commissions de contrôle, dont le maire n'est plus le Président. Elles sont constituées :

- D'un conseiller municipal
- D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- D'un délégué désigné par le Président du TGI.

Il est proposé au conseil de désigner un conseiller municipal : **Joseph POIRIER**

Avis favorable à l'unanimité.

– **Mayenne Habitat/commune – projet de lotissement :**

Le comité d'engagement de Mayenne Habitat, réuni le 28 novembre 2018, a émis un avis favorable pour la réalisation d'un lotissement sur le terrain cadastré section AI n° 197. Dans le cadre de ce projet de lotissement, 2 à 3 macro-lots seront réservés à des logements locatifs à destination des seniors et 10 parcelles seront lotis.

Dans le cadre de ces travaux :

- La commune prendra en charge le réseau d'assainissement,
- Les réseaux électriques et téléphoniques (Territoire d'Energie Mayenne) et le réseau d'eau potable (Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais) seront réalisés par les syndicats sus indiqués.

Mayenne Habitat participera à ces travaux sous forme de fonds de concours selon les règles et les conditions établies par la collectivité et ces syndicats. La voirie (1^{ère} phase) et le réseau d'eau pluviale seront pris en charge par Mayenne Habitat.

Il est proposé au conseil :

- De valider les éléments ci-dessus mentionnés afin que Mayenne Habitat puisse continuer à travailler sur ce projet.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Vente et acquisition de bâtiments industriels :**

• **Parc d'activités des Besnardières :**

Monsieur le maire expose au conseil que la société ORELA est intéressée pour acquérir deux bâtiments situés sur le parc d'activités des Besnardières, propriété de la commune au prix de 250 000.00 € l'ensemble, auxquels s'ajoutent les frais d'acte notarié et de bornage.

Il est proposé au conseil de :

- Donner son accord à la vente de ces bâtiments au prix de 250 000.00 €, frais d'acte et de bornage en sus,
- D'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir auprès de l'étude notariale désignée par l'acquéreur.

Avis favorable à l'unanimité.

– **Zone d'activités des Sapinettes :**

Ancien bâtiment MECARELEP : L'entreprise ARC (Agri Remorques Construction) s'est installée dans ce local en 2017. Un dossier a été déposé auprès de l'EPFL53 (Etablissement Public Foncier Local de la Mayenne) en vue de solliciter son acquisition par cet établissement.

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une activité économique dont la compétence dépend de la Communauté de communes. En conséquence, un courrier sera envoyé dans ce sens au Président de la CCBM.

– **Informations et divers :**

Raccordement d'une propriété au réseau d'assainissement collectif - participation :

M. Le Maire propose au conseil de revoir la grille des tarifs concernant le raccordement d'une propriété au réseau public d'assainissement eaux usées, initialement délibérée en date du 24 mai 2012.

Il propose d'instaurer cette nouvelle participation établie comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

	Coût forfaitaire	Droit d'accès au réseau
Construction nouvelle ou existante sans assainissement autonome	4 800 €	500 €
Construction existante ou reconstruction avec assainissement autonome	2 400 €	500 €
Lotissement		
privé	7 000 € pour l'ensemble du lotissement	500 € par lot
public	0 €	500 € par lot

Avis favorable à l'unanimité.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale et Syndicat d'Eau :

– CCBM :

M. ALLAIN interroge les membres du conseil ayant participé aux dernières réunions de la CCBM. Sandrine JUGUET a assisté à la dernière réunion concernant le tourisme. Elle expose à l'assemblée que l'avenir est compromis pour le point information à PONTMAIN par manque de fréquentation. Il existe sur le territoire, un point à Ambrières et un autre aux Renaudies. Il n'existe pas pour l'heure de point informations tourisme sur GORRON les week-ends.

– SEKOM :

M. ALLAIN annonce que le projet de la Résidence du Clos Pavé sera intégré dans le projet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.

Le secrétaire de séance,
Sandrine JUGUET

Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN

